

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS SOUS STATUT DE 1998 DU 22 JUIN 2010

Cette CCP s'est résumée à trois points à l'ordre du jour, à un point de communication sur le statut et quelques questions diverses. Voici ce que nous pouvons vous communiquer :

Concours : Futur statut paru ou pas, les recrutements de B et C administratifs auront lieu en 2011. Les postes vacants paraîtront ou reparaitront à la rentrée.

GIPA : Le texte réglementaire est réécrit chaque année. Il apparaît dans sa mouture 2010 que les non titulaires sont exclus du dispositif. Confirmation a été donnée à la DRH par (supprimer le t de part...) la Fonction publique.

Avancements : Un seul avancement a pu avoir lieu : filière administrative de B 1^{ère} classe à hors classe. Cet avancement est possible car il y a eu ouverture d'un examen professionnel de B hors classe.

Mutations : Une seule mutation à traiter pour le poste de DRA Nord-Ouest.

Communication sur le futur statut des Agences de l'Eau/ONEMA/ONCFS : Nous n'avons pas eu plus d'informations que celles déjà connues : les textes définitifs sont soumis au service juridique du MEEDDM pour être envoyés à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique. Monsieur le Directeur général est très confiant sur son passage en l'état du fait que ce projet de statut a déjà été budgété en 2010 et est également prévu sur le budget 2011 de l'ONCFS. Aucun calendrier n'a pu être précisé.

Ce flash est aussi bref que l'a été cette C.C.P. Cet état de fait démontre bien que nous sommes arrivés au bout du statut de 1998 : carrières bloquées en sommets de grade voire sclérosées, promotions restreintes quasi inexistantes...

* Adhérez au SNE-FSU : pourquoi est-ce important !

- Pour défendre notre outil de travail et représenter les intérêts individuels et collectifs des salariés auprès de l'employeur et des acteurs de la société avec des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement ;

- Parce que l'action syndicale s'appuie sur les moyens humains mais aussi financiers qui garantissent indépendance, liberté d'opinion et de choix. Les adhérents bénéficient ainsi d'une plus large information sur l'action syndicale, et les résultats obtenus.